

Mise à jour sur la grève à Postes Canada

En raison de la grève en cours du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), les services de courrier, y compris l'acceptation et la livraison, ne seront pas disponibles pendant cette période. Par conséquent, il peut y avoir des retards dans la réception de vos documents de police et dans le paiement.

Documents de Politique

Si vous avez besoin d'une copie des documents de votre police, veuillez contacter votre agent ou courtier.

Payer Votre Prime

Vous pouvez effectuer des paiements en utilisant les méthodes suivantes:

- **En ligne:** visitez notre site Web à l'adresse www.ugicinsurance.com/payments/pay-your-insurance-bill/ pour payer par carte de crédit (Visa ou MasterCard).
- **Par l'intermédiaire de votre institution financière:** Utilisez les services bancaires par téléphone ou électronique pour effectuer votre paiement. Votre numéro de compte est votre numéro de police à huit chiffres (par exemple, 12345A01).
- **Carte de crédit:** Les paiements peuvent être effectués via le bureau de votre agent/courtier ou en appelant le siège social au 1-800-563-9363.
- **Cheque:** Établissez les chèques à l'ordre de United General Insurance Corp. et déposez-les au bureau de United General Insurance situé au 1133 Regent St, Ste 302, Fredericton, NB E3B 3Z2.

Options pour recevoir des paiements de règlement

Les assurés peuvent choisir parmi les options suivantes pour recevoir leurs paiements de règlement:

- **Ramassage au bureau de l'agent local:** Vous pouvez récupérer votre chèque de règlement au bureau de votre agent local respectif.
- **Collections du siège social:** Rendez-vous à notre bureau pour récupérer votre chèque de règlement et votre lettre d'accompagnement.
- **Transfert électronique de fonds (TEF):** Le TEF peut être disponible, sous réserve de certaines restrictions. Veuillez contacter notre service des réclamations au 1-800-563-9363 pour vérifier si votre paiement est admissible.
- **Livraison en main propre:** Dans certains cas, nous pouvons organiser la remise en mains propres de votre paiement. Veuillez discuter de cette option directement avec l'expert en sinistres qui s'occupe de votre réclamation.

Revenir au traitement des paiements régulier: L'émission régulière des paiements des réclamations reprendra une fois la grève des postes terminée. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, veuillez contacter notre service des réclamations.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, veuillez nous contacter au 1-800-563-9363. L'UGIC est là pour vous aider!